

... commençant après le 17 juin 1987 ...

Il y aura des:

... règles relatives aux dividendes versés sur des actions privilégiées ...

... qui vont être modifiées ...

... après le 18 juin 1987:

Cela veut dire qu'aujourd'hui ces règles-là s'appliquent et, monsieur le Président, je connais votre patience, et je n'entends pas décrire une par une les 13 mesures qui sont en vigueur au moment où vous m'écoutez avec patience et je vous en remercie.

Monsieur le Président, le pire c'est qu'hier on nous avait dit absolument le contraire. Je n'ai pas à répéter les paroles du premier ministre qui sont consignées au *hansard* lorsqu'il a clairement dit qu'il n'y aurait pas de motion de voies et moyens qui accompagnerait les documents d'hier soir. Pourtant, c'est ce que nous avons eu. Pourtant c'est ce qu'il répondait à l'honorable chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) qui lui posait alors une question. Le premier ministre (M. Mulroney) ajoutait:

● (1210)

[Traduction]

Le Livre blanc n'est pas un budget. C'est quelque chose de complètement différent, comme tous les Livres blancs traditionnellement depuis la création de notre pays.

Voici ce qu'a déclaré le ministre des Finances en réponse à une question du chef de l'opposition (M. Turner):

Monsieur le Président, je voudrais simplement signaler une chose à l'attention du chef de l'opposition. Il ne s'agit pas d'un budget. C'est un Livre blanc. Il s'agit d'une proposition concernant la réforme fiscale.

Je voudrais citer maintenant une autre réponse que le ministre a donnée, et celle-ci est très comique. Il a dit:

... afin de bien comprendre les répercussions techniques de ces propositions et de s'assurer que, lorsqu'elles seront présentées sous forme de Livre blanc ou de budget ...

A ce moment-là, le ministre n'était donc plus certain. Il a dit «sous forme de Livre blanc ou de budget».

Je soutiens que les déclarations d'hier ont induit tous les députés en erreur, vous-même y compris, monsieur le Président. Vous avez eu à un moment donné à vous prononcer sur une question de privilège soulevée par le chef de l'opposition concernant la bande des 20 qui, comme nous le savons maintenant, étaient plutôt 31 et qui ont eu accès à cette information privilégiée. L'un des éléments sur lesquels Votre Honneur avez fondé votre jugement est que vous-même, comme en fait foi le passage que je vais citer, avez cru que nous avions affaire à un Livre blanc. Votre Honneur avez même cité le ministre pour étayer votre jugement. Vous avez dit en effet:

Le ministre des Finances a prétendu que le Livre blanc n'était pas un budget.

Votre Honneur aviez raison de le dire, car c'est ce que nous avons tous cru après qu'on nous l'eut dit.

Votre Honneur avez ensuite rendu une décision qui ne fait que prouver que la Présidence a été convaincue, tout comme nous tous à la Chambre et tous les Canadiens qui ont cru que le ministre des Finances et le premier ministre disaient vrai en affirmant qu'il n'y aurait pas de motion des voies et des moyens, qu'il ne s'agissait pas d'un budget mais simplement d'un Livre blanc.

*Privilège—M. Guilbault (Saint-Jacques)*

Pour nous, députés qui avons le devoir de représenter nos électeurs, il ne nous est pas possible de bien faire notre travail si on nous donne de fausses indications sur la base desquelles nous nous préparons à des événements très importants, à l'annonce de décisions très importantes, sans savoir exactement ce qui va se passer—en fait, si on nous donne de l'information complètement contraire à ce qui s'est révélé plus tard être la réalité.

En ce sens, c'est donc là un des cas les plus flagrants où l'on ait foulé aux pieds les droits et privilèges de tous les députés à la Chambre.

[Français]

Et, monsieur le Président, c'est dans ce sens que je vous demande d'étudier cette question, de rendre jugement et si, comme je le crois, vous pensez qu'il y a matière à considérer qu'il y a eu *prima facie* une violation des privilèges des députés, je serais prêt à proposer la motion qui s'impose dans les circonstances, pour que toute cette question soit déferée à un comité approprié de cette Chambre.

[Traduction]

**L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount):** Monsieur le Président, j'estime que les privilèges des députés ont été sérieusement compromis. Ayant été fiscaliste durant de nombreuses années et député à la Chambre depuis 1978, je suis en mesure d'affirmer que nous avons eu affaire avec un processus budgétaire, même si on l'a appelé autrement.

Nous savons quelle importance est accordée, depuis l'époque de Jacques Ier, aux mesures budgétaires, dont l'adoption est le privilège de la Chambre des communes. L'un des privilèges de la Chambre consiste à ce que tout budget fasse l'objet d'un débat. La question que je soulève est la suivante, monsieur le Président. En sommes-nous rendus au point, dans la gestion des affaires publiques de ce pays, où notre gouvernement peut se permettre de déguiser un budget en Livre blanc et de retirer le privilège très considérable d'un débat de six jours complets à la Chambre?

Dans le cadre de l'examen par la Présidence de cette question ayant trait à la violation des privilèges d'un député, je voudrais lui soumettre une considération additionnelle que j'estime très importante. Si je me fie à mes connaissances en matière fiscale, et je sais que vous vous y connaissez aussi, monsieur le Président, lorsque j'examine ce document et lorsque j'examine l'avis de motion de voies et moyens, je constate qu'on modifie la déduction pour amortissement et qu'on impose des taxes de vente. Je constate des changements, tant au niveau de la réglementation que de l'imposition de nouvelles taxes. Selon moi, tout cela ressemble fort à un budget. Toutes les caractéristiques d'un budget sont réunies et, de plus, en raison de toute l'ambiance qui était perceptible hier, des mesures de sécurité et de tout le processus, on jurerait qu'il s'agit d'un budget, même si ce n'est pas ainsi qu'on l'a appelé.

[Français]

Alors, monsieur le Président, je trouve que les privilèges des députés ici, à la Chambre, sont compromis d'une façon très sérieuse, si on accepte une telle procédure, si on accepte qu'un gouvernement pourrait nous présenter un vrai budget—et on dit que c'est simplement un Livre blanc.